

MALLETTE

Fondation du Musée de la civilisation

États financiers
Au 31 mars 2009

Accompagnés du rapport des vérificateurs

Certification
Fiscalité
Services-conseils
Actuariat
Syndics et gestionnaires

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Fondation du Musée de la civilisation,

Nous avons vérifié le bilan de la **FONDATION DU MUSÉE DE LA CIVILISATION** au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits de dons et d'activités de financement pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus mentionnés ci-dessus, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des soldes de fonds.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'exhaustivité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Malette*¹

Malette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 24 avril 2009

¹ CA auditeur permis n° 14562

Fondation du Musée de la civilisation

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009

2008

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS							
Apports de services	63 463 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	63 463 \$	53 136 \$
Apports relatifs aux actifs	384	-	-	-	-	384	96
Dons et souscriptions	18 190	-	-	-	-	18 190	18 998
Subvention - Ministre du Patrimoine canadien	31 000	-	-	-	-	31 000	-
Activités de financement, net (annexe A)	203 427	-	-	-	-	203 427	173 908
Produits de placements, net (annexe B)	30 884	-	548	176	-	31 608	40 052
	347 348	-	548	176	-	348 072	286 190
CHARGES							
Salaires et charges sociales	91 957	-	-	-	-	91 957	89 809
Avantages aux membres	384	-	-	-	-	384	1 211
Fournitures de bureau et papeterie	69	-	-	-	-	69	485
Frais de traitement de la paie	647	-	-	-	-	647	665
Frais d'assemblée	794	-	-	-	-	794	612
Frais divers	806	-	-	-	-	806	1 179
Services professionnels	41 474	-	-	-	-	41 474	328
Tableau d'honneur	213	-	-	-	-	213	144
Amortissement des immobilisations corporelles	-	475	-	-	-	475	475
	136 344	475	-	-	-	136 819	94 908
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT CONTRIBUTION AU MUSÉE DE LA CIVILISATION	211 004	(475)	548	176	-	211 253	191 282
CONTRIBUTION AU MUSÉE DE LA CIVILISATION	(111 000)	-	-	-	-	(111 000)	(100 657)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	100 004 \$	(475) \$	548 \$	176 \$	- \$	100 253 \$	90 625 \$

Fondation du Musée de la civilisation

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009

2008

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	477 547 \$	1 520 \$	14 052 \$	4 510 \$	500 747 \$	998 376 \$	882 781 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	100 004	(475)	548	176	-	100 253	90 625
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	19 350	19 350	24 970
	577 551	1 045	14 600	4 686	520 097	1 117 979	998 376
Gain cumulé, début de l'exercice	19 390	-	-	-	(43 415)	(24 025)	-
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers	-	-	-	-	-	-	976
Gain (perte) latent survenu au cours de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	5 819	-	23	7	(80 413)	(74 564)	(31 035)
Ajustement de reclassement de la perte (du gain) incluse dans l'excédent des produits sur les charges	(884)	-	(23)	(7)	(768)	(1 682)	6 034
Gain (perte) cumulé, fin de l'exercice	24 325	-	-	-	(124 596)	(100 271)	(24 025)
SOLDE , fin de l'exercice	601 876 \$	1 045 \$	14 600 \$	4 686 \$	395 501 \$	1 017 708 \$	974 351 \$

Fondation du Musée de la civilisation

BILAN

Au 31 mars

2009

2008

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	409 265 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	409 265 \$	342 830 \$
Créances	11 681	-	-	-	-	11 681	8 556
Créances interfonds, sans intérêts	-	-	14 600	4 686	115 496	-	-
Stocks	4 656	-	-	-	-	4 656	5 040
	425 602	-	14 600	4 686	115 496	425 602	356 426
PLACEMENTS (note 6)	321 898	-	-	-	280 005	601 903	622 770
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	-	1 045	-	-	-	1 045	1 520
	747 500 \$	1 045 \$	14 600 \$	4 686 \$	395 501 \$	1 028 550 \$	980 716 \$

Fondation du Musée de la civilisation

BILAN (suite)

Au 31 mars

2009

2008

	Fonds d'adminis- tration générale	Fonds d'immobi- lisations corporelles	Fonds Jean Palardy	Fonds Henri A. Jamet	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Dettes de fonctionnement	6 186 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 186 \$	1 325 \$
Créances interfonds, sans intérêts	134 782	-	-	-	-	-	-
Apports reportés (note 8)	4 656	-	-	-	-	4 656	5 040
	145 624	-	-	-	-	10 842	6 365
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations corporelles	-	1 045	-	-	-	1 045	1 520
Affectations d'origine externe	-	-	14 600	4 686	395 501	414 787	475 894
Non affectés	601 876	-	-	-	-	601 876	496 937
	601 876	1 045	14 600	4 686	395 501	1 017 708	974 351
	747 500 \$	1 045 \$	14 600 \$	4 686 \$	395 501 \$	1 028 550 \$	980 716 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Fondation du Musée de la civilisation

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009

2008

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	100 253 \$	90 625 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	475	475
Perte (gain) sur cession de placements	(1 682)	6 034

99 046 97 134

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement 1 736 11 865

100 782 108 999

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(93 078)	(616 675)
Produit de la cession de placements	39 381	647 140

(53 697) 30 465

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Apports reçus à titre de dotation	19 350	24 970
-----------------------------------	--------	--------

AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

66 435 164 434

ENCAISSE, début de l'exercice 342 830 178 396

ENCAISSE, fin de l'exercice 409 265 \$ 342 830 \$

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est enregistrée à titre d'organisme de charité et elle est conséquemment exemptée des impôts.

La Fondation a pour mission de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée de la civilisation.

2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Gestion du capital

Au cours de l'exercice, la Fondation a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige que la Fondation fournisse des renseignements qualitatifs et quantitatifs sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Fondation.

Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er avril 2008 et elles sont présentées à la note 9 intitulée « Gestion du capital ».

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Description des fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités principales de la Fondation. Ce fonds présente les ressources non affectées de la Fondation en matière de prestations de services et d'administration.

Le fonds d'immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Le fonds Jean Palardy a été créé en 1995 à la suite d'un don désigné à la Fondation. Les intérêts générés par ce fonds devront être distribués sous forme d'une bourse dans le cadre du programme de bourses du Musée de la civilisation.

Le fonds Henri A. Jamet a été créé en 1996 à la suite des dons désignés à la Fondation et a pour objectifs la recherche et la mise en valeur de l'art Inuit et cri du Nunavik.

Le fonds de dotation présente les souscriptions et dons désignés qui doivent être conservés par la Fondation pour une période d'au moins dix ans.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-dessous. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les instruments financiers classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est présentée dans les soldes de fonds dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent. Les titres de placement classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Lorsqu'il est nécessaire de refléter une dépréciation durable, la perte cumulée est comptabilisée au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les gains ou pertes cumulés dans les actifs nets sont alors comptabilisés au résultat net. Le produit d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les achats et les ventes de placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de transaction.

Classement

La Fondation a classé son encaisse comme actif financier détenu à des fins de transaction. Les créances sont classées comme prêts et créances et les fonds communs de placements comme actifs financiers disponibles à la vente. Les dettes de fonctionnement sont classées comme autres passifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2009

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Coûts de transaction

Les coûts de transaction pour tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à titre de charges à mesure qu'ils sont engagés.

Informations à fournir et présentation

La Fondation a choisi d'appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » au lieu du chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » et du chapitre 3863 « Instruments financiers - présentation ».

Comptabilisation des produits

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont comptabilisés dans le fonds d'administration générale.

Les produits de placements affectés sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds approprié. Les produits de placements non affectés sont comptabilisés dans le fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés, sauf les gains et les pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente qui sont inclus directement dans les soldes de fonds jusqu'à ce que l'actif soit sorti du bilan. Les produits de placements tirés du fonds de dotation sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la Fondation dépend en grande partie de services de certains employés du Musée de la civilisation. Étant donné que cette entité fournit à ses frais les services de ces employés, le montant de leurs salaires et charges sociales est donc comptabilisé à titre de produits et de charges dans le fonds d'administration générale à la juste valeur au cours de l'exercice auquel ils se rapportent.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, soit dix ans pour le tableau d'honneur et cinq ans pour les troncs.

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2009

4. CHANGEMENTS FUTURS DE MÉTHODES COMPTABLES

Normes générales concernant les organismes sans but lucratif

L'Institut Canadien des Comptables Agréés a amendé les chapitres 1540 « États des flux de trésorerie », 1751 « États financiers intermédiaires », 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », 4430 « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif » et 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les états financiers des organismes sans but lucratif ». La mise à jour intègre en outre le nouveau chapitre 4470 « Organismes sans but lucratif et informations sur la répartition des charges ».

Ces normes devront être appliquées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Par conséquent, la Fondation devra adopter ces normes pour l'exercice devant se terminer le 31 mars 2010.

Les chapitres 1540 et 1751 ont été modifiés afin d'englober les organismes sans but lucratif dans leur champ d'application.

Le chapitre 4400 a été modifié afin :

- D'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et plutôt de laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne;
- De préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- De rendre les chapitres 1540 et 1751 applicables aux organismes sans but lucratif.

Le chapitre 4430 a été modifié afin de fournir des directives supplémentaires sur l'utilisation appropriée de l'exemption relative au champ d'application pour les petits organismes sans but lucratif.

Le chapitre 4460 a été modifié afin de rendre son libellé conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

Le nouveau chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

La Fondation évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

5. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Selon les règlements de la Fondation, aucune contribution ne peut être versée au Musée de la civilisation si les soldes de fonds n'atteignent pas 300 000 \$.

Fondation du Musée de la civilisation

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2009

6. PLACEMENTS

	2009	2008
Fonds communs de placements	601 903 \$	622 770 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009		2008	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Tableau d'honneur	21 407 \$	20 990 \$	417 \$	474 \$
Troncs	4 810	4 182	628	1 046
	26 217 \$	25 172 \$	1 045 \$	1 520 \$

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés au fonds d'administration générale se rapportent au coût des coqs en stock.

9. GESTION DU CAPITAL

Dans la gestion de son capital, la Fondation a pour objectif de préserver ses actifs.

La Fondation définit son capital comme étant ses soldes de fonds.

La Fondation atteint ces objectifs par une gestion prudente des activités de financement, des dons et des produits de placements qu'elle reçoit par l'établissement et l'adoption d'un budget équilibré.

10. ENGAGEMENTS

La Fondation s'est engagée à verser au Musée de la civilisation une contribution maximale annuelle de 116 000 \$ au cours du prochain exercice, à même le fonds d'administration générale, pour la réalisation d'activités culturelles et éducatives en lien avec les projets « Les jeunes créateurs », « Le Patrimoine à domicile », « Le Centre muséopédagogique » et « Le Fonds de soutien », et ce, pour des montants respectifs de 75 000 \$, 25 000 \$, 6 000 \$ et 10 000 \$. Ces sommes seront versées à la demande du Musée de la civilisation selon les besoins financiers desdits projets.

De plus, la Fondation s'est engagée durant l'exercice 2008 à verser une contribution financière supplémentaire de 50 000 \$ dans le cadre du projet de réalisation d'une publication institutionnelle à l'occasion du 20e anniversaire du Musée de la civilisation. Au 31 mars 2009, aucun versement n'a été effectué.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La gestion du risque se fait à l'intérieur d'un cadre de gestion qui tient compte de la nature des activités ainsi que du niveau de risque que la Fondation considère raisonnable d'assumer en tenant compte du rapport risque-rendement souhaité et des attentes des administrateurs.

Fondation du Musée de la civilisation

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2009

2008

A - ACTIVITÉS DE FINANCEMENT, NET

	Produits	Charges	Total	Total
Encan	4 369 \$	1 814 \$	2 555 \$	7 434 \$
Conférence - Franco Dragone	1 761	-	1 761	-
Grand Banquet	246 410	47 299	199 111	148 474
Tournoi de golf	-	-	-	18 000
	252 540 \$	49 113 \$	203 427 \$	173 908 \$

B - PRODUITS DE PLACEMENTS, NET

Dividendes		2 822 \$	797 \$
Intérêts		10 623	19 193
Produits provenant de fonds communs de placements		24 853	29 312
Gain (perte) sur cession de placements		1 682	(6 034)
		39 980	43 268
Honoraires du gestionnaire		(8 372)	(3 216)
		31 608 \$	40 052 \$